

University of San Diego

Digital USD

Tome 3

Manuscripts de Marguerite Durand

1927

Conférence sur le vote des femmes

Marguerite Durand

Michèle C. Magnin

University of San Diego, mmagnin@sandiego.edu

Follow this and additional works at: <https://digital.sandiego.edu/durand-tome3>



Part of the [Feminist, Gender, and Sexuality Studies Commons](#), [History of Gender Commons](#), [Journalism Studies Commons](#), [Labor History Commons](#), [Other French and Francophone Language and Literature Commons](#), and the [Social Work Commons](#)

Digital USD Citation

Durand, Marguerite and Magnin, Michèle C., "Conférence sur le vote des femmes" (1927). *Tome 3*. 3. <https://digital.sandiego.edu/durand-tome3/3>

This Transcription is brought to you for free and open access by the Manuscripts de Marguerite Durand at Digital USD. It has been accepted for inclusion in Tome 3 by an authorized administrator of Digital USD. For more information, please contact digital@sandiego.edu.

NOTES DE CONFERENCES SUR LE VOTE DES FEMMES

[Cette section rassemble plusieurs textes non datés sur le même thème. Cependant on peut dater le premier de 1927, par le contexte]

Quand l'été dernier le Parlement se sépara pour ses vacances annuelles la question du suffrage féminin était inscrite à l'ordre du jour du Sénat.

Mais le Sénat avait alors des préoccupations plus graves.

Je ne sais pas lesquelles.

Vous non plus... peu importe.

Notre ami Louis Martin sénateur du Var eut la délicatesse de ne pas troubler ces préoccupations.

Il dit même qu'il les partageait – ce qui prouve qu'il les connaissait et, timidement, il pria le Sénat, en échange de sa complaisance, de lui promettre que, dès la rentrée, la date de la discussion du rapport de Mr. Marraud au nom de la commission féministe serait fixée.

Le Sénat promit.

Je ne sais plus dans quelle pièce un personnage engageant sa parole disait :

"Je vous donne ma parole d'honneur..."

Son interlocuteur insistant lui disait à son tour : "Votre parole d'honneur... la vraie ?"

Et l'autre répondait : "Bien sûr, pas celle que l'on donne aux femmes".

Il est probable qu'à force de l'entendre parler au nom des femmes le Sénat considère Louis Martin comme l'une des nôtres car, une fois de plus il ne tint pas sa parole... celle que l'on donne aux hommes.

La rentrée s'annonçait donc calme quand un coup de tonnerre éclata !

M. Poincaré, Président du conseil, déclarait qu'il tiendrait l'engagement qu'il avait pris à la Chambre au nom du gouvernement, qu'il soutiendrait devant le Sénat le projet voté par la Chambre accordant aux femmes les droits électoraux en matière municipale.

Un président du Conseil qui se disposait à tenir un engagement de ce genre... cela devenait grave.

La gauche démocratique se réunit immédiatement et décida d'envoyer au Président du conseil une délégation chargée de le faire revenir sur une décision qui rencontrerait l'opposition de la majorité républicaine du Sénat.

Cette délégation met un certain temps pour aller du Palais du Luxembourg au ministère des finances.

Elle n'y était point encore arrivée hier soir.

Des jours ont passé et passeront encore... L'approche des élections devient, maintenant, un motif suffisant pour un nouvel ajournement.

C'est ce qu'attendaient les adversaires d'une réforme qui s'impose... qui, d'un jour à l'autre, se produira fatalement et dont il est grave pour les vrais républicains de se désintéresser.

Les "alertes" du genre de celle qui vient de se produire ne sont pas inutiles pour le succès de la cause suffragiste. C'est pour elle un regain de publicité, de discussions, de dissertations nouvelles et qui, de la part des adversaires, n'apportent aucun argument nouveau.

Elles nous permettent, à nous, de constater l'ignorance voulue ou involontaire de gens qui ne pouvant plus dire sérieusement : "la question n'a pas d'importance" se bornent, pour s'éviter la peine de l'étudier, à répéter des phrases toutes faites par lesquelles, jadis, on la synthétisait.

Que cela soit ainsi chez nos adversaires... peu importe mais que des gens de progrès, de vrais républicains, des socialistes pensent et écrivent sur cette manière à la façon d'un Clément Vautel, cela est pénible à constater.

C'est dans l'ère nouvelle, c'est sous la signature d'un homme comme Georges Ponsot que, durant la joute récente on a pu lire le plus de lieux communs !

L'accès des femmes à la vie publique y est taxé de "participation brusquée et inopportune".

Suivent les tirades règlementaires sur l'éducation civique de la femme "qui n'est point faite encore", sur son âme que se disputent le communisme et le cléricalisme et, argument nouveau, celui-là, sur la "destruction de l'équilibre politique nécessaire à la constitution d'un grand parti de gouvernement."

Il y a donc des républicains qui croient que pendant que la terre tourne, que les mondes évoluent, que les sociétés se modifient, que les autos succèdent aux chevaux et l'éclairage électrique aux chandelles fumeuses, la femme, la femme française reste seule stationnaire et qu'elle en est encore, intellectuellement au point où elle en était il y a cent ans... et plus !

Si cela était vrai, ils seraient bien coupables ces politiciens qui prétendent enseigner aux femmes la politique !

Comment ! Ils ont inscrit des milliards et des milliards au budget des contribuables pour l'instruction des femmes... Ils ont modifié le code afin de donner aux femmes des capacités en matière civile, des droits qu'elles ne possédaient pas et dont les conséquences peuvent être graves pour la famille et pour la société.

Ils laissent les femmes juger aux prudhommes, élire les juges consulaires. Ils leur ont donné la faculté d'envoyer *ad patres* leurs malades en qualité de docteur en médecine, au baignoire ou à l'échafaud leurs clients... en qualité d'avocates... Ils confient à des femmes des chaires où l'on enseigne, ils les laissent envahir les écoles où l'on apprend...

Ils ont fait tout cela aux frais des contribuables pour des créatures qu'ils jugent incapables de choisir avec bon sens un conseiller municipal ?

Mais c'est eux qui ne devraient pas voter ! Leur imprudence, leur légèreté, leur inconséquence sont un danger public !

Ils parlent de faire l'éducation des femmes ?

Nous leur demandons de faire d'abord la leur et, pour commencer de nous dire ce qui les a empêchés de constituer ce "grand parti de gouvernement" dont le besoin s'impose et dont le vote des femmes compromettrait, paraît-il, la formation.

Nous signalerons que le communisme et le cléricalisme, l'un bien jeune l'autre bien vieux n'ont point attendu pour causer quelques ravages ou quelques appréhensions de se partager "l'âme des femmes" au moment des élections.

Nous dirons un mot, tout à l'heure, du prétendu cléricalisme des femmes mais en passant, rappelons à nos adversaires si épris d'esprit laïque que dans les cartons du Sénat, dorment depuis de très longues années, des projets, des propositions de loi dont le vote frapperait le cléricalisme dans ses œuvres vives - la loi sur l'établissement d'un pécule obligatoire pour les enfants travaillant dans les orphelinats – par exemple – et qui date de Waldeck-Rousseau.

Notre régime actuel a dépassé en durée tous ceux que la France s'est donnés depuis la Révolution et des républicains redoutent encore sa fragilité !

Sans doute ils ont le souvenir que le premier usage qu'ils ont fait du bulletin de vote a été... pour rétablir l'Empire... et ils craignent de nous voir suivre cet exemple...

Grâce à la science des éducateurs politiques qu'ils leur destinent, les femmes sauront certainement éviter une si grave faute.

Mais le Sénat, pour en revenir au Sénat, va bien être forcé de nous accorder quelque chose sous la pression de l'opinion publique qui, enfin ! est pour nous.

Quoi ?

Le vote municipal ?

Le vote politique pour certaines catégories de femmes ?

Enfin nous pouvons dire à ceux qui nous accusent de vouloir ramener le roi et le curé : "Pure supposition !"

Puisque les femmes françaises n'ont jamais voté, où, quand, comment ont-elles exprimé leurs opinions politiques et religieuses ?

C'est sur des faits que nous pourrions nous baser, nous, pour convaincre de cléricalisme ceux qui se croient des esprits forts.

Nous avons vu [à la] tribune [de la] Convention où [les] femmes [n'avaient] pas accès, [la] farouche révolution inv[enter] [l'] Etre suprême.

Nous avons vu un homme issu de cette même révolution, traiter avec le pape et organiser dans le domaine réel la puissance de l'Eglise jusque-là du domaine spirituel. Nous avons connu la terreur blanche. Nous avons connu l'ordre moral. Nous avons vu les hommes qui venaient de conquérir le suffrage universel en user d'abord pour rétablir l'Empire. Nous avons vu après [les] désastres [de] [18]71 [le] Sacré-Cœur.

La 3^e République a séparé les églises de l'Etat ?

Actuellement les sœurs [travaillent dans les] hôpitaux

[les] écoles congréganistes
 [Les] Jésuites [sont] rentrés si jamais [ils étaient] sortis
 [Les] évêques ont repris un rang officiel
 Les relations diplomatiques sont renouées avec [le] Vatican
 [Un] nonce est doyen [du] corps diplomatique.

Je ne critique pas, je constate mais je demande ce qui nous restera à faire quand nous voterons pour servir le cléricalisme, étant donné que les hommes ont montré un tel empressement à faire eux-mêmes... ce qu'ils craignent tant de nous voir accomplir.

Voulez-vous notre avis, Messieurs les républicains ?

S'il est vrai que vous ayez compromis le régime au point de craindre son effondrement dites-vous bien que si [la] République a besoin [d'] être sauvée elle le sera par les femmes.

Tout régime qui dure depuis [un] certain temps crée des lassitudes et des mécontentements.

Les femmes [ne] sont lassées ni des honneurs ni des profits. Vous ne leur en avez guère accordé.

Si elles ont à se plaindre d'injustices elles savent que c'est uniquement parce qu'elles [ne] votent pas.

Elles ont médité cette phrase devenue célèbre parmi nous de René Viviani :

Les législateurs font les lois pour ceux qui font les législateurs.

A part cela elles n'oublient pas que le régime républicain est le seul qui se soit préoccupé d'améliorer leur sort.

Ce régime leur a donné :

L'instruction à tous les degrés.

Il leur a ouvert les écoles où l'on apprend, les chaires d'où l'on enseigne.

En les admettant à presque tous les concours il leur a donné le droit d'exercer presque tous les métiers, presque toutes les professions, d'entrer dans les carrières jusque-là réservées aux hommes.

La 3^e République a rehaussé la situation des femmes dans la société en acceptant leur témoignage jadis récusé, en les faisant siéger aux conseils supérieurs de l'Instruction publique et du travail, en leur confiant l'administration des biens des pauvres, de la caisse des écoles, en les faisant, en certains cas, tutrices d'enfants même autres que [leurs] propres enfants, en donnant à la commerçante droit de participer à l'élection des juges consulaires, des prud'hommes patrons et ouvriers. En commençant à appliquer le principe de l'égalité des salaires.

Il n'est plus permis de soutenir pareille thèse que rien ne justifie. L'exemple donné par les Etats où les femmes votent ne permet plus d'évoquer l'image d'un saut dans l'inconnu.

Nulle part l'accès des femmes à la vie politique n'a marqué une recrudescence au point de vue religieux ni un recul au point de vue politique et par contre au point de vue social, quelle avance !

Dans les pays où les femmes votent, l'ignorance, l'alcoolisme ont diminué, l'enfance est mieux protégée, la morale est plus haute, l'hygiène a fait de tels progrès que non seulement la mortalité infantile mais la mortalité générale ont diminué dans des proportions que les statistiques nous montrent comme étant considérables !

En France les plus graves problèmes se posent actuellement : cherté excessive des denrées de 1ère nécessité, mortalité infantile exagérée, crise du mariage, de la natalité : dépopulation.

Les hommes avec beaucoup de courage et aussi avec quelque inconscience ont voulu s'employer seuls à les solutionner.

Les résultats obtenus sont probants. Le coût de la vie ne cesse d'augmenter. La mortalité infantile continue d'être anormale. On se marie de moins en moins et l'on fait de moins en moins d'enfants.

Cela malgré les comités et les commissions, les dictateurs aux vivres, la pluie des médailles et des décorations, les dots, les dégrèvements, les subventions.

Les hommes ayant échoué dans leurs tentatives pour enrayer les maux dont ils se plaignent nous nous permettons de leur suggérer ceci:

Pour lutter contre la vie chère la ménagère a des compétences, des moyens que vous n'avez pas.

Pour reconnaître la qualité du lait d'une nourrice, la propreté des biberons, des langes et des berceaux, des infirmières professionnelles, des doctresses, de bonnes mères de famille ayant bien élevé des enfants seraient peut-être plus utiles que des polytechniciens, des ingénieurs, des officiers supérieurs en retraite, d'anciens préfets ou sous préfets - classes d'individus où se recrutent obligatoirement les inspecteurs de l'assistance publique chargés des fonctions dont nous venons de parler.

Les femmes ne peuvent être inspectrices de l'assistance publique!

La 3^e république a amélioré la situation de la femme pour la sauvegarde de ses intérêts, de la mère vis-à-vis des enfants.

Elle a fait la femme propriétaire de son salaire.

Elle a autorisé la recherche de la paternité.

La maternité commence, enfin ! à être protégée, aidée, honorée.

Les mariages diminuent ?

Les femmes se marieront quand elles seront dans l'association conjugale l'associée et non l'esclave.

Les femmes feront des enfants quand elles auront le droit de vote c'est-à-dire quand elles pourront, comme les hommes, décider de la paix et de la guerre.

Quand elles sauront qu'on ne leur demandera plus de faire des enfants uniquement pour en faire des soldats c'est à dire pour les envoyer tuer ou se faire tuer à l'âge où le fils peut commencer à rendre à sa mère un peu des soins et de la tendresse qu'il en a reçu.

Nous n'avons pas jugé utile de vous parler autrement que dans la nomenclature que nous vous avons présentée de l'émancipation civile de la femme. Cette question n'aura plus d'importance quand les femmes voteront c'est-à-dire quand il n'y aura

plus, en France, d'intérêts féminins ni d'intérêts masculins, mais des intérêts généraux : intérêts professionnels, intellectuels, moraux communs à des catégories d'individus sans distinction de sexe.

Les femmes sauront amener la suppression des inégalités sociales dont elles se plaignent quand elles auront le bulletin de vote c'est à dire quand les législateurs qui ne font les lois que pour ceux qui font les législateurs devront compter avec les électrices comme ils comptent avec les électeurs.

Ce jour est prochain.

Diverses propositions tendant à accorder aux femmes le droit de suffrage en matière politique ou en matière municipale seulement sont actuellement déposées à la Chambre et au Sénat.

Nous demandons aux élus de notre parti d'en hâter le vote.

La politique dont la France a besoin est une politique sociale. C'est à cette politique que les femmes veulent s'associer. Elles y apporteront une compétence que personne ne peut contester et qui sera profitable au pays tout entier.

Les énergies viriles fatiguées, épuisées par l'effort qu'elles viennent de donner ont besoin de la collaboration, de l'appui maternel, des énergies féminines encore inemployées. De grandes réformes s'imposent dans l'ordre économique et social.

Or seuls peuvent accomplir des réformes ceux qui ont les mains libres, qui sont exempts de toutes compromissions.

Les partis, les hommes politiques sont fatalement liés par des engagements, des promesses, des tractations qui rendent difficiles sinon impossibles les grandes réformes sociales.

Les femmes qui ne doivent rien aux marchands de vin pourront, elles, fermer enfin les marchands de vin.

Les grandes industries, les banques, les grandes compagnies, les assurances, les monopoles n'ont point encore payé nos campagnes électorales.

Les femmes pourront donc modifier leur organisation, les nationaliser, les supprimer selon l'intérêt général.

Les femmes qui ne font point la guerre pourront combattre la guerre sans être taxées de lâcheté.

Elles défendront enfin la République - une république de paix, de vraie justice et de vraie liberté - non seulement par conviction mais par reconnaissance pour un régime auquel sera dû leur affranchissement.

Affranchissement qu'il faut hâter, Messieurs car il sera, personne ne peut plus en douter, non seulement pour le bien des femmes mais pour le bien de la famille, de la société toute entière.

Le féminisme est aujourd'hui sorti des aspirations vagues ; il a pris place parmi les revendications sociales nettement caractérisées.

Mais il ne doit pas être confondu avec le mouvement socialiste, ni subordonné à ses différentes écoles : car il a ses revendications propres et est sans corrélation aucune avec le régime politique des divers pays.

La femme possède une liberté presque absolue dans les pays d'Europe où les croyances religieuses, les traditions établies n'exercent qu'une influence relative sur le développement du féminisme, où le principe autocratique prédomine. Elle est socialement très affranchie en Russie, et toute puissante en Angleterre; elle est éducatrice très influente en Suède, en Finlande et dégagée de l'entrave des préjugés en Norvège; cependant qu'en France, depuis la Révolution, sa condition civile et civique est restée semblable à celle des serfs des anciens temps. (1)

La même révolution qui investissait, sans exception, tous les hommes du pouvoir qui fonde et détruit refusait à la femme comme incapable-née, cette même investiture. Du point de vue civil et civique l'arriéré et le savant jouissent d'identiques privilèges : époux ils sont armés d'une même puissance, électeurs, leur vote a le même poids. (2) L'homme qui reconnaît pour son égal le plus obtus de ses frères et le convie à l'élaboration de l'édifice social, repousse le concours de la plus distinguée de ses sœurs, de la mieux douée et de la plus illustre...

Il y a là une anomalie qui n'a que trop longtemps duré. L'émancipation de la femme est inévitable. La logique l'emporte toujours à la longue. Or affirmer que le dernier des terrassiers est capable de voter avec discernement et qu'une femme de génie ne l'est pas, c'est avancer le paradoxe le plus insoutenable. Baser un vote électoral sur la capacité, l'instruction, voire même sur la fortune c'est fort bien; mais le baser sur le sexe est absurde. (3)

Il est certain qu'à l'heure actuelle la femme trouve partout des partisans de son émancipation et cela malgré le stupide préjugé qui voudrait faire croire que la lutte de la femme pour son émancipation est en réalité une lutte contre l'homme.

Les vrais féministes sont tout au contraire convaincus que l'homme perd plus qu'il ne gagne à maintenir sa compagne dans une infériorité intellectuelle et morale. (4)

Enfin la réforme souhaitée entre toutes parce qu'elle renferme toutes les autres : l'octroi de nos droits politiques est sur le point d'aboutir.

Le 20 mai 1919 la Chambre des députés a voté pour les femmes les droits électoraux par 344 voix contre 97. La question était pendante au Parlement depuis

(1) Chéliga

(2) Georges Montorgueil

(3) J. Novicov

(4) Chéliga

1901, époque à laquelle le député Gautret déposa la 1^{ère} proposition de loi accordant aux femmes le droit de suffrage.

Actuellement, la loi votée par [la] Chambre est devant le Sénat où elle rencontre naturellement opposition.

Mais [le] triomphe [est] certain [car] on [ne] résiste pas à la poussée de l'opinion publique qui s'annonce considérable.

Ce n'est plus qu'une question de jours.

La réforme ne cesse de gagner [du] terrain. [Les] manifestations en faveur [du] vote féminin [sont] de plus en plus nombreuses.

[La] dernière émane [du] Conseil général [de la] Seine qui le ... [*date laissée en blanc*] dernier a voté en faveur des femmes et à l'unanimité les droits électoraux sans aucune restriction.

Nous aurons donc bientôt nos droits politiques.

Nous serons bientôt des "citoyennes" dans la noble, grande et belle acceptation du mot.

Mais nous ne serons pas seules à en tirer avantage.

24 états ont donné le droit de vote aux femmes.

138 millions de femmes votent actuellement sur la surface du globe.

Notre heure, à nous Françaises, va-t-elle bientôt sonner? Certainement, mais nous avons encore à vaincre bien des difficultés.

Si [les] hommes ont conquis, eux, ces mêmes libertés qu'ils nous marchandent sans y être suffisamment préparés, cela ne sera pas notre cas à nous.

Avant que soit prononcé en notre faveur le *dignus est intrare*, que de méfiance, d'examen, de contrôles, de suspicion !

Pour les républicains nous sommes réactionnaires. Ils redoutent notre cléricisme.

Les cléricaux redoutent notre émancipation.

Pour les modérés, les partis anciens, nous sommes accusées de vouloir détruire la famille et bouleverser la société.

Les partis extrêmes craignent notre modération, notre manque de zèle pour la lutte des classes et la révolution. Enfin, le parti ouvrier voit chez la femme la concurrente !

Et pourtant il nous faut obtenir nos droits politiques de tous les partis politiques !

Le moyen ?

A mon avis, c'est de ne pas faire de politique. C'est de nous placer sur le seul terrain où il soit utile de lutter aujourd'hui, c'est de constituer nous mêmes le parti

auquel tous ceux qui ont souci du relèvement de la France doivent se rallier : le parti des réformes sociales et d'une sage administration.

[Notes éparses non reprises ici]

[Article découpé et collé:

L'honneur de la République est d'apparaître comme le régime le plus sensible aux grands courants de l'opinion, celui qui s'adapte le plus vite et le plus exactement aux besoins nouveaux de la pensée et dont les institutions mouvantes prennent la forme même de la vie.

Une République immuable est un non-sens.]

[L'histoire nous apprend qu'] au cours des civilisations successives, les hommes et les femmes ont, tour à tour possédé la suprématie.

Il est probable qu'ils en ont tour à tour abusé et certain que les luttes qu'ils entreprirent pour s'en déposséder réciproquement durent cesser toutes les fois qu'ils se trouvèrent en face de ces problèmes vitaux dont la solution exige le concours absolu des deux sexes.

Ce sont des problèmes de ce genre qui, en France, se posent aujourd'hui.

Crise de la nuptialité et de la natalité, mortalité infantile anormale, pénurie de logement, coût excessif des denrées de première nécessité sont autant de questions qui préoccupent ceux pour qui les bases et l'organisation de la société actuelle sont intangibles.

Il faut que les hommes qui ont créé pour eux cette société, qui s'y sont réservé tant de prérogatives pense[nt] à se rendre compte de leur impuissance à la sauver tout seuls.

Habitué à dominer dans la famille, à légiférer dans l'Etat il est certainement dur à leur amour propre de constater leur infériorité sur le terrain social où le féminin est maître de par la nature même et parce qu'il y est, depuis des siècles, confiné... Ce que les hommes appellent en ce moment des concessions, ce que le féminisme appelle des succès n'est pas autre chose que la reconnaissance de la nécessité d'une union indispensable pour sauver la société et perpétuer la race.

[Notes éparses non reprises ici]

On peut estimer [avoir obtenu un] 1er succès le jour où 6 ans après que la loi Guizot organisa l'enseignement primaire pour les garçons on voulut bien étendre cet enseignement aux filles mais parcimonieusement et seulement, la loi le dit formellement : selon les besoins.

Nous devons considérer cela néanmoins comme le premier succès féministe dû aux courageuses campagnes des féministes de 1830.

Les petites filles françaises obtenaient grâce à elles le droit d'apprendre à lire.
Depuis le 21 décembre 1880 où une loi bienfaisante organisa l'enseignement secondaire des filles nous avons marché de succès en succès.

Créations d'écoles normales d'institutrices
Eligibilité au Conseil supérieur de l'instruction publique et au Conseil départemental de l'instruction publique
Admission des femmes à l'inspection de l'enseignement primaire
Admission des femmes à l'internat des hôpitaux

Divorce [rétabli le] 27 juillet 1884
Les féministes comptent cette loi parmi celles dont les femmes bénéficient particulièrement bien qu'elle paraisse libérer également les 2 conjoints.
Les féministes ont raison car la séparation de corps [et] de bien si elle rendait à l'homme une grande liberté maintenait la femme sous la dépendance du mari.

1891 [la] loi donne aux femmes [le] droit au quart de la succession de leur mari.

Protection du travail féminin
[Les] lois [du] 2 novembre 1892 et 30 mars 1900 sur lesquelles [les] avis sont partagés, votées dans [une] louable intention - il semble à beaucoup d'entre nous qu'elles sont des lois non de protection mais de restriction du travail féminin au profit [du] travail masculin concurrent.

[La] loi du 6 février 1893 rend à la femme séparée de corps la capacité civile

7 décembre 1897
Les femmes ont le droit d'être témoins dans les actes d'état civil et notariés

23 janvier 1898
[Les] femmes commerçantes sont électrices pour l'élection des juges aux tribunaux de commerce

1er décembre 1900
Les femmes licenciées en droit peuvent exercer la profession d'avocat

29 décembre 1900
Loi des sièges obligeant les patrons à mettre des sièges à la disposition des vendeuses et des employées à la manutention des marchandises

[Les] femmes séparées ou divorcées ont le droit malgré le refus du mari d'autoriser le mariage des enfants quand la séparation a été prononcée à leur profit

27 juin 1905
Le juge de Paix peut, dans certains cas suppléer l'autorisation du mari à la femme

Mars 1906

La femme remariée conserve l'usufruit des biens de ses enfants mineurs

27 mars 1907

Les femmes sont électrices et éligibles aux conseils des Prudhommes

29 mars 1907

Concerne la condition des enfants naturels : la puissance paternelle appartient à celui des 2 parents qui aura le premier reconnu l'enfant.

Les femmes peuvent être tutrice des enfants naturels

13 juillet 1907

Accorde à la femme la propriété de son salaire et sa libre disposition par parenthèse votée [par la] chambre - [cette loi a] attendu onze ans [la] sanction du sénat

27 novembre 1909

Huit semaines consécutives forment une période consacrée à la maternité pendant laquelle le travail peut être suspendu sans que le patron ait le droit de renvoyer la femme.

Novembre 1912

Grande réforme...

La recherche de la paternité est autorisée

Elle est juste entre toutes mais appelle de sérieuses modifications

1913

Concerne l'indemnité pour les femmes en couches

Juillet 1915

Loi humaine entre toutes visant une catégorie de travailleuses misérables et intéressantes, perpétuellement exploitées : ouvrières à domicile.

La loi fixe pour elles un minimum de salaire au dessous duquel l'employeur ne peut descendre.

Depuis 1897 et successivement presque toutes les grandes écoles sont ouvertes pour les femmes.

Ecole des Beaux Arts et concours pour les prix de Rome, horlogerie

Ecole de pharmacie, Arts et métiers, Ecole d'agriculture, Ecole des Chartes, etc. etc.

Les femmes professent au conservatoire, sont chefs de clinique dans les facultés, professeurs en Sorbonne, elles sont inspectrices du travail, membres de sociétés savantes : société d'anthropologie, société d'économie politique, etc.

Elles sont administratrices des bureaux de bienfaisance et des caisses des écoles.

Elles font partie de commissions extra parlementaires

Elles sont rédactrices dans les ministères et administrations de l'Etat.

Chefs de cabinet de ministres

Elles font en général partie des mêmes syndicats et associations que les hommes de même métier ou de même profession.

Les distinctions honorifiques et notamment la Légion d'honneur accordée jadis et parcimonieusement à quelques femmes de l'enseignement et à de rares fondatrices d'œuvres de bienfaisance, récompense maintenant le talent, la science, le dévouement, le courage chez les femmes comme chez les hommes et c'est justice.

J'arrête ici [cette] nomenclature qui plus longue deviendrait fastidieuse. Mais quand on peut présenter un pareil bilan on ressent quelque fierté et l'on peut avoir confiance dans l'avenir.

Pierre par pierre le féminisme a sapé la forteresse de l'injustice.

La dernière défense est sur le point de s'écrouler.

Les droits politiques qui supprimeront, et dans tous les domaines, l'inégalité entre les sexes sont [les] prochains. Pour les conquérir, il faut encore un tout petit effort. Que toutes les femmes enfin conscientes de leur véritable intérêt s'unissent pour l'accomplir. Elles ne travaillent pas pour elles seules mais pour [le] bien [de l'] humanité tout entière.

[Notes éparses non reprises ici]